



Discipline

Ce tableau est régulièrement actualisé sur le site de la FFT

Tableau regroupant toutes les décisions en cours n°: 187

Nom	Prénom	N° Licence	Comité	Date début	Instance	Sanction	Date de Fin
ARMITANO	Laurent	1001137	Midi Pyrénées	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
AVELLA	Jacques	1017693	Vaucluse	25/01/2020	Vaucluse	Privation Fonction Elective	31/12/3000
BANCE	Roger	1001126	Normandie	23/06/2007	CDN	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
BENOIT-GUYOT	Daniel	1001779	Franche Comté	31/12/1986	Franche Comté	Exclusion	31/12/3000
BERTHE	Gérard	1003162	Ile de France	19/05/2003	Ile de France	Exclusion	31/12/3000
BERTHE	Jean-Michel	1002317	Bourgogne	11/02/2006	Bourgogne	Exclusion	31/12/3000
BLONDY	Serge	1006334	Centre	13/11/2020	CDN	Tous tournois interdiction	18/10/2021
BORDES	Jean-Marie	1002643	Limousin	15/09/2021	Résiliation d'un sursis	Suspension	14/12/2021
BORDES	Jean-Marie	1002643	Limousin	15/09/2020	Limousin	Suspension	14/09/2021
BOURDON	Jean-Claude	1001002	Ile de France	13/11/2020	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
BOURDON	Jean-Claude	1001002	Ile de France	13/11/2020	CDN	Suspension	14/02/2025
BOURDON	Jean-Claude	1001002	Ile de France	13/11/2020	CDN	Privation Fonction Elective	31/12/3000
BOURDON	Jean-Claude	1001002	Ile de France	13/11/2020	CDN	Privation Fonction Arbitre	31/12/3000
BOYER	Francis	1008709	Centre	11/11/2008	CDN	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
CALAIS	Philippe	1001021	Provence	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
CENATIEMPO	Pierre	1001036	Provence	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
CESARD	Michèle	2001017	Ile de France	25/04/2011	CDN	Exclusion	31/12/3000
CUCHET	Dominique	1016309	Ain	16/01/2018	Ain	Exclusion	01/12/3000
DAROLLES	Frédéric	1001153	Midi Pyrénées	23/11/2014	CDN	Privation Fonction Arbitre	31/12/3000
DUCOM	Cédric	1010470	Aquitaine	27/09/2019	CDNPI	Suspension	01/06/2024
ESTEOULE	Jean-Marc	1001135	Midi Pyrénées	12/05/2012	Midi Pyrénées	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
FERRANDES	Pierre-Henri	1001024	Provence	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
FRAUDEAU	Jean-François	1001377	Poitou Anjou	25/04/2011	CDNPI	Privation Fonction Elective	24/05/2026

GACHON	Alain	1001044	Provence	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
GINESTE	Jacques	1001005	Ile de France	13/11/2020	CDN	Privation Fonction Arbitre	31/12/3000
GINESTE	Jacques	1001005	Ile de France	13/11/2020	CDN	Privation Fonction Elective	31/12/3000
GINESTE	Jacques	1001005	Ile de France	13/11/2020	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
GINESTE	Jacques	1001005	Ile de France	13/11/2020	CDN	Suspension	14/02/2025
GOUDAL	Franck	1002420	Midi Pyrénées	12/05/2012	Midi Pyrénées	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
GRAVEAU	Erick	1001120	Loire Océan	31/01/2020	CDNPI	Exclusion	31/01/3000
HABERSCHILL	Eric	1004028	Savoie	23/06/2018	CDN	Privation Fonction Elective	22/06/2021
HAREL	Mickaël	1018747	Normandie	15/02/2019	CDN	Tous tournois interdiction	08/11/2023
HERMIDA	Jean-Baptiste	1001945	Savoie	26/08/2000	Limousin	Exclusion	31/12/3000
HUSSON	Jean-Jacques	1001335	Centre	18/09/2004	Centre	Privation Fonction Elective	31/12/3000
JULLIARD	Frédéric	1001162	Ile de France	24/06/2006	CDN	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
LAISSUS	Julien	1001048	Provence	21/06/2003	CDN	Interdiction de jouer ensemble	31/12/3000
LENOBLE	Robert	1001813	Picardie	07/01/2018	Picardie	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
MALFROY	Daniel	1001780	Franche Comté	01/01/1986	Franche Comté	Exclusion	31/12/3000
MARTIN	Raymond	1004235	Charentes	12/03/2011	Charentes	Exclusion	31/12/3000
MARTIN	Raymond	1004235	Charentes	06/09/2008	Charentes	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
MARTIN	Michel	1001274	Ile de France	25/04/2011	CDN	Exclusion	31/12/3000
MATUSZENSKI	Daniel	1001762	Ile de France	31/01/2009	Ile de France	Privation Fonction Arbitre	31/12/3000
MIRRE	Rudy	1000034	Lyonnais	11/12/2009	CDNPI	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
MONET	Gabriel	1002050	Savoie	26/08/2000	Limousin	Exclusion	31/10/3000
MONIER	François	1018647	Loire Forez	03/11/2019	CDN	Suspension	14/06/2024
MOURLON	Christian	1007011	Franche Comté	31/10/2010	CDN	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
MOURLON	Christian	1007011	Franche Comté	17/06/2019	Franche Comté	Exclusion	31/12/3000
NOEL	Philippe	1012407	Nord-Pas-de-Calais	31/08/2019	Nord-Pas-de-Calais	Suspension	28/07/2024
PALLET	Christian	1002527	Picardie	02/06/2006	Picardie	Privation Fonction Elective	31/12/3000
PETTMANN	Jacques	1001508	Franche Comté	16/11/2013	Franche Comté	Privation Fonction Elective	31/12/3000
PORTALIER	Yves	1002208	Vaucluse	15/03/2014	Vaucluse	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
PUJOL	René-Pierre	1019391	Ile de France	23/03/1983	Ile de France	Exclusion	31/12/3000
RIBEMONT	Evelyne	2001090	Centre	16/10/2010	Centre	Privation Fonction Elective	31/12/3000
ROALETY	Marc	1015185	Normandie	14/03/2010	Normandie	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
ROALETY	Marc	1015185	Normandie	14/03/2010	Normandie	Exclusion	31/12/3000
ROQUES	René	1001592	Réunion	29/09/2019	CDNPI	Suspension	30/05/2022
SALMON	Laurence	2007312	Lorraine	03/06/2021	CDN	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
SALMON	Laurence	2007312	Lorraine	03/06/2021	CDN	Suspension	08/01/2022
SAVARY	Michel	1015595	Normandie	14/03/2010	Normandie	Privation de toutes fonctions	31/12/3000
TALLEC	Hervé	1000038	Bretagne	24/11/2020	CDN	Privation de toutes fonctions	09/03/2022
TRIMITIN	Alain	1019390	Ile de France	23/03/1983	Ile de France	Exclusion	31/12/3000
VILLETTE	Franck	1021620	Normandie	27/09/2019	CDNPI	Suspension	26/09/2021

VOET	Christian	1001680	Loire Océan	19/04/2019	CDNPI	Suspension	18/04/2022
------	-----------	---------	-------------	------------	-------	------------	------------

Franck VILETTE (1021506): Suite à un comportement inacceptable envers un joueur handicapé en étant alcoolisé, le Comité Sarthe- Mayenne recommande qu'il ne soit plus accepté dans aucun tournoi.

Françoise DEBROSSARD (Ex 2001489): Suite à un comportement inacceptable et des perturbations répétées, le Comité Aquitaine recommande qu'elle ne soit qu'elle ne soit plus acceptée dans aucun tournoi.

Jean-Yves RADERMECKER (1008256): Suite à de graves insultes envers un responsable de comité pendant sa suspension, le Comité Champagne-Ardenne recommande qu'il ne soit plus accepté dans aucun tournoi non homologué ou homologué après la fin de sa sanction.

Interdiction de jouer ensemble (1): Les 6 joueurs de l'ensemble (Laurent ARMITANO, Philippe CALAIS, Pierre CENATIEMPO, Pierre-Henri FERRANDES, Alain GACHON & Julien LAISSUS) ont l'interdiction de jouer ensemble en triplettes, quadrettes et équipes. Toutefois Philippe CALAIS et Pierre CENATIEMPO peuvent jouer ensemble.

Interdiction de jouer ensemble (4): Les 2 joueurs Jean-Marc ESTEOULE & Franck GOUDAL ont l'interdiction de jouer ensemble en triplettes, quadrettes et équipes.

Interdiction de jouer ensemble (4): Les 2 joueurs Jean-Claude BOURDON et Jacques GINESTE ont l'interdiction de jouer ensemble en triplettes, quadrettes et équipes.

@ **appel en cours (non suspensif)**

Depuis le 01/07/2013, suite aux modifications des statuts de la FFT, l'interdiction de championnat est remplacée par une interdiction de tournoi.

L'interdiction de tournoi d'une forme précisée s'applique à tous les tournois de cette forme.

Ex: l'interdiction de tournoi libre s'applique à tous les tournois libres, soit club, comité, championnat, festival, open national... mais l'interdiction de libre individuel ne s'applique qu'aux tournois libres individuels.

Conformément à nos statuts, cette liste n'est plus désormais confidentielle. L'affichage est autorisé, mais il est inutile de vexer inutilement des joueurs. Elle est à la disposition de tous et en particulier des responsables de tournois.

La diffusion et l'application de ces décisions sont sous la responsabilité des Présidents de Commission Compétition, qui doivent informer les Présidents de Club et les Arbitres du contenu de cette liste. Un responsable qui laisse jouer un joueur sanctionné engage sa responsabilité et est poursuivi.

Diffusion initiale : Conseil d'Administration de la FFT et site de la fédération,

Le secrétaire national fait suivre aux responsables de zone.

LES RESPONSABLES DE ZONE DOIVENT FAIRE SUIVRE AUX PRESIDENTS DE CCR & DE COMITES.

LES PRESIDENTS DE COMITES DOIVENT FAIRE SUIVRE AUX PRESIDENTS DE CLUBS.

LES PRESIDENTS DE CCR DOIVENT FAIRE SUIVRE AUX ARBITRES.

Les éventuelles sanctions manquantes n'ont pas été communiquées aux Présidents de la FFT & de la CCN, contrairement aux statuts.

Les statuts de la FFT prévoient que cette non transmission rend ces décisions caduques et sont de droit annulées.